



# Les Centrales Villageoises des Collines Iséroises

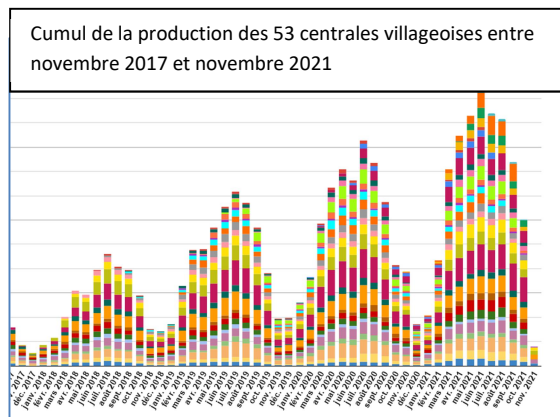
Majoritairement implantées dans un grand quart sud-est de la France, les Centrales Villageoises favorisent le développement des énergies renouvelables, selon un mode à la fois nouveau, participatif, respectueux de l'environnement, techniquement et économiquement solide, et garantissant des retombées économiques locales.  
[www.centralesvillageoises.fr](http://www.centralesvillageoises.fr)

5300 actionnaires  
 57 territoires engagés  
 380 installations PV en service  
 11 Millions d'euros déjà investis  
 32 sociétés qui produisent

**Centrales Villageoises** Concevoir ensemble des projets d'énergies renouvelables dans les territoires

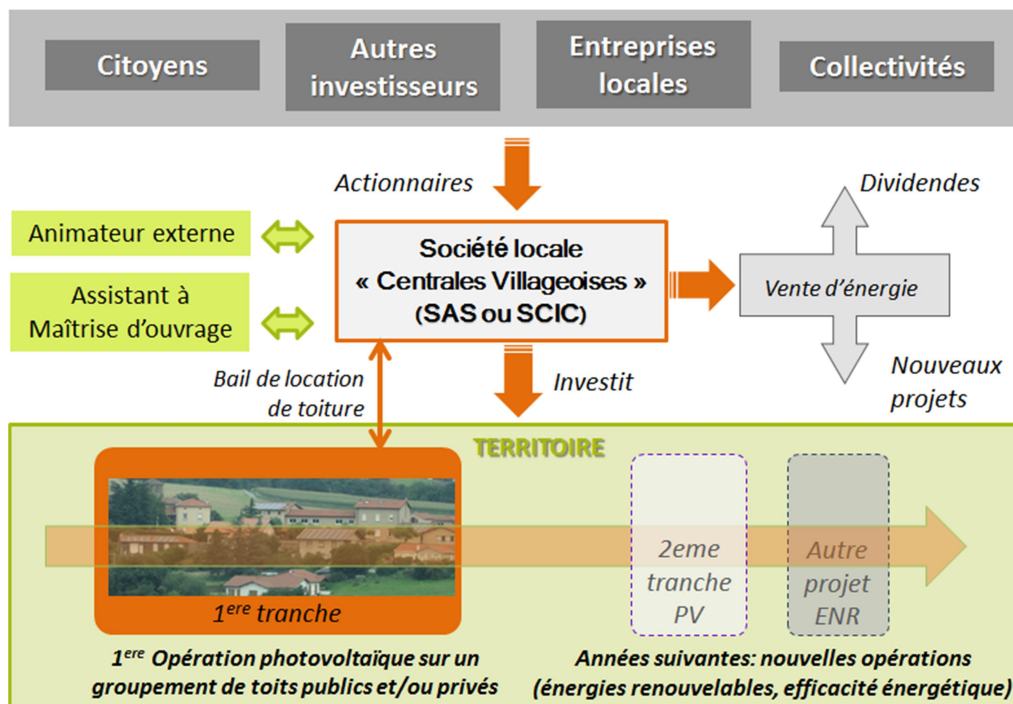
## La démarche Centrales Villageoises

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales portées et gouvernées par des citoyens. Œuvrant en partenariat avec les collectivités locales, elles développent une production d'énergies de sources renouvelables sur un territoire déterminé. Actuellement, plus de 30 projets existent des Ardennes à la Provence. Leur modèle économique original permet d'impliquer largement les citoyens dans la réappropriation de la production énergétique. Les bénéfices engendrés par la vente de l'électricité sont pour la majeure partie, réinvestis dans de nouveaux projets, l'autre partie étant redistribuée aux actionnaires.



Dans un souci d'œuvrer pour l'intérêt commun, les Centrales respectent une charte qui défend des valeurs d'ancrage local, de partage des ressources et de respect environnemental et paysager.

## La dynamique des Centrales Villageoises





# Les Centrales Villageoises des Collines Iséroises

En octobre 2018, la Société par Actions Simplifiée (SAS) « Centrales Villageoises des Collines Iséroises » a été créée pour réaliser le premier projet de production d'énergie renouvelable photovoltaïque, avec une première tranche de 10 toitures.

[www.collinesiseroises.centralesvillageoises.fr](http://www.collinesiseroises.centralesvillageoises.fr)



Des habitants, des collectivités et des entreprises du pays de Vienne et des collines du nord Dauphiné se sont associés pour créer une société par actions simplifiée « Centrales Villageoises des Collines Iséroises » ouvrant le financement et la gouvernance des projets aux acteurs locaux qui souhaitent s'investir pour prendre en main leur avenir énergétique.

## La SAS « Centrales Villageoises des Collines Iséroises »

C'est une **société de type coopératif** : 1 voix décisive par sociétaire quel que soit le montant de parts détenues, un associé ne peut détenir plus de 20% du capital, un comité de pilotage d'une quinzaine de membres se réunit chaque mois pour prendre les décisions nécessaires.

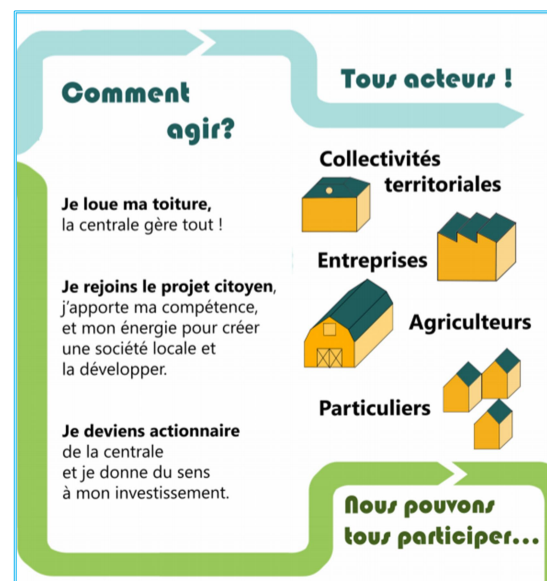
Les deux objectifs principaux de cette SAS sont :

- **L'installation et l'exploitation** de dispositifs de production utilisant l'énergie renouvelable, la vente d'électricité, issu de cette exploitation.
- **Le développement et la promotion** des énergies renouvelables et des économies d'énergies.

Dans les Centrales Villageoises, **les citoyens sont les premiers acteurs et bénéficiaires du projet.**

Ils peuvent s'impliquer :

- **En donnant du temps** et en intégrant bénévolement un des pôles de travail (communication, finances, technique, secrétariat, sensibilisation, informatique, maintenance). Chaque citoyen peut rejoindre un groupe selon ses compétences ou son intérêt .
- **En décidant de prendre des parts** dans la société et de participer aux choix des orientations de celle-ci. La part est à 50 euros et l'objectif de rémunération est de 2 à 4% à partir de la 4ème année suivant la souscription.
- **En louant leur toiture à la société** quand ils sont propriétaires (bail ou COT de 20 ans minimum, moyennant une rémunération annuelle). A l'issue de cette période, le propriétaire du toit peut devenir propriétaire de l'installation photovoltaïque et disposer de la production électrique



La durée du contrat entre la société et le fournisseur d'énergie est de 20 ans..



# Les Centrales Villageoises des Collines Iséroises

## Le territoire des CVCI : 33 communes sur 3 communautés de communes



Lors des réunions publiques du collectif à l'origine du projet, préalables à la création de la SAS, des habitants et des collectivités ont exprimé le souhait de rallier les forces vives. D'où la définition du territoire qui regroupe les communes de la Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné, une partie des communes de Vienne Condrieu Agglomération et de Bièvre Isère Communauté.

### Le choix des toitures

De nombreux citoyens, entreprises et collectivités du territoire ont proposé leur toiture, démontrant leur intérêt pour le projet, notamment sur les communes de : Artas, Beauvoir de Marc, Moidieu Détourbe, Reventin Vaugris, Roche, Saint Sorlin, Estrablin, ...

Le travail de prospection et sélection a été fait par des bénévoles, membres actifs du groupe « Toitures ».

La société a obtenu de la part de la région la mise à disposition d'une « Assistance à Maitrise d'Ouvrage » pour une prestation s'élevant à environ 15 000€ (starter ENR), nécessaire pour valider les toitures repérées.

Administrativement, la mise à disposition des toitures doit au préalable faire l'objet d'une promesse de bail de 20 ans (pour les toitures privées) ou de convention d'occupation temporaire de 20 à 30 ans (pour les toitures publiques) qui engage le propriétaire et la Société, et permet de débiter les études techniques.

Dans le modèle financier étudié, les installations sont amorties au bout d'une quinzaine d'années.

### La phase de capitalisation

Parallèlement, le comité de gestion a ouvert l'appel à actionariat, dont une première date limite a été fixée au 13 Avril 2019. L'objectif était de capitaliser 100 000 euros. Ce financement propre, au côté des subventions et des prêts bancaires, a permis de réaliser une première tranche de travaux d'un montant prévisionnel d'environ 500 000€. L'objectif a été atteint.

Le potentiel des panneaux photovoltaïque de la première tranche est de l'ordre de 415 kWc, qui correspond à une production annuelle de 500 000 kWh (500 MWh). Cette production équivaut à la consommation de 180 foyers hors chauffage électrique.

Une seconde tranche d'installations étant prévue, un nouvel appel est lancé pour l'année 2022. Pour souscrire, il faut consulter le site : [www.collinesiseroises.centralesvillageoises.fr](http://www.collinesiseroises.centralesvillageoises.fr)



# Les Centrales Villageoises des Collines Iséroises

## Nos partenaires

La première tranche n'aurait pu exister sans le soutien actif de nos différents partenaires, notamment de la Région Auvergne Rhône Alpes et Vienne Condrieu Agglomération. L'objectif de la Région est de porter la dynamique des territoires à énergie positive, et les accompagner dans leur démarche de transition énergétique. Elle étudie de nouvelles modalités d'aide, suite à l'arrêté tarifaire d'octobre 2021, rendant impossible les subventions directes. La consultation des autres partenaires se poursuit.



## Historique et calendrier prévisionnel

- Novembre 2017** Premières réunions publiques organisées par le collectif à l'origine du projet. Etudes des toitures, communication et premières esquisses financières
- Septembre 2018** Création de la SAS Collines Iséroises et dépôt des statuts
- Novembre 2018** Lancement de l'appel à actionnariat
- Mars 2019** Etudes concernant le financement et les déclarations pour la mise en œuvre des installations
- Avril 2019** Etudes de structures  
Appels d'offres pour la fourniture et l'installation des capteurs solaires  
Demandes de raccordement ENEDIS  
Finalisation du plan de financement  
Finalisation des baux et COT
- Juin 2019** Assemblée générale de validation du plan de financement
- Juillet 2019** Démarrage des travaux
- Février 2020** Premières mises en service (Artas et Moidieu Détourbe)
- Octobre 2020** Inauguration de l'installation au manège Ocheval, à Roche, installation « phare » de 100 kWc
- Début 2021** Etudes sur la 10<sup>ème</sup> installation de la tranche, sur le gymnase d'Estrablin (100 kWc)
- Automne 2021** Cycle de ciné rencontres pour la capitalisation de la seconde tranche
- Décembre 2021** Mise en service de l'installation d'Estrablin

Pour suivre en direct la production des 10 centrales :

[https://v2.epices-energie.fr/kiosque/1wMR89g4NF2JVhNzu9MnM\\_GCcUc](https://v2.epices-energie.fr/kiosque/1wMR89g4NF2JVhNzu9MnM_GCcUc)



## Perspectives

L'assemblée générale du 18 juin 2021 a validé la proposition aux actionnaires d'engager une deuxième tranche d'installations. La notoriété des Collines Iséroises incite aujourd'hui nos partenaires à proposer spontanément des toitures à équiper (collectivités, entreprises...).

Nous prévoyons de lancer un appel à actionnariat pour financer cette tranche, et de proposer des réunions publiques à l'automne 2021.

**Solutions petites toitures des particuliers** : Solarcoop (Société citoyenne issue des centrales villageoises du pays Mornantais) propose des solutions pour l'équipement des toitures individuelles, que nous ne pouvons équiper. Nous relayons l'information pour répondre aux demandes des particuliers du territoire : [www.solarcoop.fr](http://www.solarcoop.fr)

## Contacts

**Martine Tardy, présidente de la SAS « Centrales Villageoises des Collines Iséroises »**

[collinesiseroises@centralesvillageoises.fr](mailto:collinesiseroises@centralesvillageoises.fr)

